

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION

Trame de Mémoire Technique

Le présent document a vocation à présenter aux candidats la trame qu'ils doivent respecter et le contenu attendu pour leur mémoire technique, objet de la notation du critère « valeur technique ».

Le mémoire technique des candidats doit impérativement suivre la trame détaillée ci-après.

Sous critère 2-1 : précisions du devis descriptif et estimatif détaillé (10 points):

Le candidat remettra un devis descriptif estimatif et détaillera de manière exhaustive, qualitative et quantitative les prix unitaires en cohérence avec les prestations à réaliser, au regard des différentes prestations techniques et en fonction de la totalité des articles du CCTP qui génèrent des prix.

Le candidat doit s'efforcer pour toutes les prestations à ne pas remettre de prix d'ensemble et doit obligatoirement indiquer le numéro de l'article du CCTP auquel il fait référence.

Sous critère 2-2 : précisions et qualité du Tableau des marques et Types (TMT) et des fiches techniques (5 points) :

Le candidat doit **fournir et détailler précisément et exhaustivement dans le tableau des marques** la qualité, le type, la marque, et la certification des produits et composants qu'il envisage de mettre en œuvre pour la réalisation des travaux.

Le candidat doit **fournir systématiquement les fiches techniques des produits correspondants et indiquer clairement les caractéristiques techniques.**

Sous critère 2-3 : mémoire technique (15 points) :

Dans un document spécifique de 15 pages recto maximum, le candidat présentera la méthodologie et les moyens matériels et humains déployés afin de permettre un parfait déroulement des travaux au respect strict des délais d'exécution du marché.

Les documents explicatifs tels que les plans des installations et les notes justificatives de calculs seront joints en annexe au mémoire technique.

Il sera fourni :

- **Un planning détaillé des travaux d'exécution et de la période de préparation (9 points)**
Ce document permettra au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre d'évaluer la qualité de l'exécution, le respect des délais, la mise en service progressive de l'ouvrage. Le planning devra détailler les différentes phases de la période de préparation. Par ailleurs, le planning devra préciser les différentes phases critiques de l'opération, telles que :
 - l'installation de chantier et son organisation ;
 - la coordination des intervenants et la gestion des interfaces entre lots ;
 - les opérations de mise en service et les tests de fonctionnement.

Projet I-26-008

➤ **Les moyens matériels dédiés au chantier (3 points)**

Le candidat devra fournir les précisions suivantes :

- **les moyens matériels qui seront déployés**, les matériels spécifiques (grue, équipement technique).
- **Installations de chantier (uniquement pour le lot 1)**
Le candidat devra transmettre un plan des installations de chantier qu'il prévoit de mettre en place, incluant : clôtures, bennes pour déchets avec tri sélectif, bungalows vestiaires H/F, sanitaires H/F, réfectoires, bureau, zone vie et de stockage, parkings, raccordement fluides, etc.

➤ **Les moyens humains dédiés au chantier (3 points)**

Le candidat devra fournir les précisions suivantes :

- **les moyens humains pour l'encadrement du chantier** incluant l'effectif précis des conducteurs de travaux et chefs de chantiers avec leurs qualifications respectives, ainsi qu'un organigramme du pilotage et du suivi de chantier.
- **les moyens humains pour l'exécution des travaux** comprenant l'effectif précis des ouvriers, techniciens, compagnons... et leurs qualifications respectives.